



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 58534

## Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes des auxiliaires de puériculture, et notamment du projet de délivrance du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, jusqu'alors délivré par le ministère de la santé et qui le serait à l'avenir par le ministère de l'éducation nationale. L'association nationale des auxiliaires de puériculture (ANAP) y voit une dénaturation de l'essence même de son métier. Alors même qu'il s'agit là d'une profession paramédicale, dépendant du corps des aides-soignants, on constate un déplacement progressif des auxiliaires de puériculture vers les services d'adultes et de personnes âgées au détriment des services de néonatalogie et maternité. De même, il semblerait que la place de l'auxiliaire de puériculture au sein des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans ou de services de protection maternelle et infantile soit progressivement remise en cause. Il souhaiterait donc connaître ses intentions au regard de cette profession et du maintien de ses missions fondamentales.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Brottes](#)

**Circonscription :** Isère (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58534

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 septembre 2009, page 8719

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)